



## VILLE DU BOUSCAT

## DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DOSSIER N° 4 :**

DESIGNATION D'UN(E) CONSEILLER(E)  
MUNICIPAL(E) AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION  
DU PATIO

### **Séance ordinaire du 8 Décembre 2015**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 Décembre 2015

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 31**

**Absent : 0**

**Excusés : 4**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. FARGEON), Nancy TRAORE (à M. MARC), Sébastien LABAT (à M. BLADOU), Pierre CATARD (à MME LAYAN)

**Absent :**

**Secrétaire :** MME AUDEBERT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

### **DOSSIER N° 4 :      DESIGNATION D'UN(E) CONSEILLER(E) MUNICIPAL(E) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DU PATIO**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

L'association « le PaTio » a été créée le 8 décembre 2014 et a été déclarée en préfecture le 20 février 2015. Cette association a pour objet l'accueil, l'organisation, l'entretien et la gestion d'un espace de travail partagé et collaboratif au Bouscat ainsi que le développement de projets et d'événements à visée collective, la promotion du travail à distance, la formation et la transmission de savoir-faire.

Une réelle relation de partenariat s'est ainsi développée entre cette association et la ville et s'est notamment traduite par la signature d'une convention de partenariat, adoptée par délibération du Conseil Municipal le 17 mars 2015.

L'article 8 des statuts de cette association, relatif au conseil d'administration, prévoit une composition de celui-ci fixée à 9 membres auquel s'ajoute un représentant désigné par la commune du Bouscat. Ce représentant participe aux réunions et n'a qu'une voix consultative.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner en son sein un représentant.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et son article L. 2121-21, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts de l'association le PaTio,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**32 voix POUR**

**3 ABSTENTIONS (M. CATARD, MME LAYAN, M. BROQUAIRE)**

**Article 1 :** Désigne Mme FOSSE en tant que représentant de la commune du Bouscat au sein du conseil d'administration de l'association le PaTio,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Mme la Présidente de l'association le PaTio, Mme Sonia TEBESSI.

Fait et délibéré le 8 Décembre 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET